



INVESTISSEMENTS ELIGIBLES au PME PACTE en porcs



ENJEU DE MODERNISATION DES BATIMENTS D'ELEVAGE

LOGEMENTS DES ANIMAUX

Toute construction de bâtiments d'élevage

- ensemble de gros œuvre lié à la construction ou la rénovation de bâtiments d'élevage et de leurs annexes (réseaux, terrassements, fondations, dalles, murs extérieurs, portails extérieurs, poteaux, charpentes, couvertures), gouttières et descentes d'eau
- isolation pour les bâtiments neufs
- tunnels, cabanes et abris destinés au logement des animaux

Construction de bâtiments spécifiques améliorant le BEA (Bien-Etre Animal) (Gros œuvre et aménagements)

Les devis, les plans et la description du projet, doivent clairement faire apparaître une plus-value en matière de BEA.

- construction ou aménagement des maternités avec cases relevables, cases liberté...
- cabane maternité avec barres anti-écrasement
- bâtiment et aménagement permettant une mise en liberté des truies gestantes dès l'insémination
- cabanes d'engraissement
- construction d'un bâtiment ou aménagement avec accès à une zone de litière totale ou partielle

EQUIPEMENTS ET MATERIEL D'ELEVAGE

Equipements et aménagements fixes intérieurs pour l'alimentation et l'abreuvement

- équipements intérieurs de distribution de l'alimentation et équipements de distribution d'eau, frais de plomberie et d'électricité inhérents aux aménagements
- robot d'alimentation auto guidé
- investissement dans un distributeur mobile de concentré plafonné à 9 000 €

Maitrise de l'ambiance du bâtiment

Qualité de l'air, température, humidité et ventilation

- équipements pour aérer, ventiler, protéger, et gérer l'ambiance du bâtiment en période chaude et en période froide

Equipement de pilotage et d'automatisation des paramètres d'ambiance

- capteurs, sondes, boîtiers électroniques hors logiciels et matériels informatiques
- équipements de chauffage du logement des animaux

Ambiance lumineuse (lumière naturelle et éclairage)

- éléments translucides ou vitrés sur des bardages parois ou toitures, puits de lumière
- installation de lumière intérieure en complément de la lumière naturelle : ligne électrique, système d'éclairage

Equipements permettant de limiter les risques de blessures des animaux et une manipulation limitant le stress

- équipements de contention et de tri des animaux (parc fixe ou mobile, cage ou couloirs de contention, cornadis, barre au garrot, portes, portillons, barrières anti-recul, barrières poussantes...)

- systèmes de pesée
- quais de chargement et déchargement avec leur aire d'attente (maçonnerie et tubulaires)
- dispositifs de cloisonnement des lots (tubulaires)

Sol, litière et aire de couchage

- caillebotis
- équipements fixes d'entretien et de gestion de litière
- matériaux (revêtements) : tapis de sol, matelas, asphalte, résines, chapes béton, revêtement sur caillebotis rainurage...
- revêtements de sols : construction ou aménagement d'aire de vie en sol plein

Aménagements pour l'accès à l'extérieur et/ou au pâturage et/ou parcours

- tout dispositif de clôtures fixes ou mobiles (y compris pack motorisé pour la pose), des parcs, parcours, pâturages et pour la mise en défens de zones naturelles, leurs équipements électriques, les dispositifs de clôtures virtuelles ou intelligentes, barrières, passages canadiens, murets

Autres équipements

- boisseaux de stockage
- système de récupération et de stockage de l'eau de pluie
- investissements et équipements évitant l'écoulement des eaux pluviales et la dilution des effluents
- lecteurs de systèmes d'identification électronique des animaux
- groupe électrogène fixe
- équipements de lavage d'air
- équipements permettant d'améliorer le suivi du comportement des animaux : dispositifs de télésurveillance, activimètre, colliers GPS, monitoring...
- niches pour porcelets

AUTRES CONSTRUCTIONS / EQUIPEMENTS

Aménagement extérieur des bâtiments (dépenses éligibles plafonnées à 40 000 € d'investissements)

- aire de manœuvre de fumière et fosses
- petits travaux pour création d'une zone tampon contre les eaux souillées (fossé/bourrelet) avant le cours d'eau
- terrassement et grillages de soutien des structures de sol (dalles stabilisantes)
- aménagements des abords des bâtiments : aires bétonnées, empierrement ou enrobage, devant portes et portails, aménagement et stabilisation des abords et des accès
- aménagement du circuit des véhicules dans l'exploitation (chemin, passage canadien...)
- externalisation des parkings hors des sites de production

Autonomie alimentaire

- constructions et équipements de stockage de fourrage d'aliments et dans la limite de 40 000 € HT
- installations de séchage en grange de fourrages en vrac ou conditionnés en bottes
- constructions et équipements fixes directement liés à la fabrication d'aliments à la ferme
- investissement visant à l'étanchéité du sol des silos (ragréage, sol)

ENJEU EFFLUENTS D'ELEVAGE

- ouvrages, clôtures et couverture de stockage du fumier, du lisier
- pompes, canalisations de transfert
- racleur automatique, hydrocurage, évacuateur à fumier
- dispositifs de collecte des eaux de lavage
- dispositifs de traitement des effluents et des effluents en lien avec les locaux de traite
- quais et plates-formes de compostage
- matériel d'enfouissement des effluents lors de l'épandage : enfouisseurs, pendillards (en couplage avec un enfouisseur)

ENJEU QUALITE SANITAIRE ET BIOSECURITE

Pour éviter les intrusions dans les bâtiments et l'accès aux aliments et à la litière

- moyens de protection des stockages de litières, fourrages, aliments dans les bâtiments existants
- protection des silos d'ensilage par une clôture électrique
- bâchage des fumiers ou de protection par une clôture électrique

Mesures de biosécurité générale

- aménagement d'aire de lavage-désinfection pour le matériel en commun et le matériel de l'exploitation (arrivée d'eau et évacuation sécurisée, dalle de béton, fosse de récupération des eaux)
- tout système et équipement de lavage et/ou désinfection des animaux, locaux, matériel, véhicules
- pédiluve, rotoluve
- gestion des cadavres : cloche d'équarrissage, aménagement aire de dépôt, enceinte réfrigérée de stockage de cadavres, plateforme d'équarrissage, aire bétonnées ou stabilisées
- aménagement de local d'isolement
- construction et/ou aménagement d'un Bloc/Sas

- protection, filet, clôture, signalétique pour le site d'élevage (circuit livraison d'aliments, enlèvements des produits, effluents, cadavres, circuit véhicule visiteurs, etc.)
- rénovation des parois des bâtiments afin de faciliter le nettoyage et la désinfection : enduit lisse...

ENJEU AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DES EXPLOITATIONS

ECONOMIE D'ENERGIE

- échangeurs thermiques de type air-air, air-sol, puits canadien, VMC double-flux
- amélioration de l'isolation des bâtiments existants

ENERGIE RENEUVELABLE

- chauffe-eau solaire thermique
- chaudière à biomasse et matériel de valorisation associé
- pompe à chaleur
- équipements lié à la substitution d'énergie fossile (ex : puits canadien)
- équipements lié à la production et à l'utilisation d'énergie photovoltaïque, dans les conditions suivantes:
 - . aucune revente d'électricité sur le réseau des opérateurs
 - . valorisation de la totalité des l'énergie produite pour les besoins de l'exploitation et de l'habitation pour les sites non reliés sur le réseau d'électricité

DIAGNOSTICS

Dépenses éligibles plafonnées à 1000 € HT par diagnostic

- diagnostic effluents
- diagnostic énergie
- diagnostic BEA
- diagnostic biosécurité

DEPENSES NON ELIGIBLES

Sont inéligibles, entre autres, la main-d'œuvre d'auto-construction (et les matériaux et location de matériel si auto-construction pour travaux de charpente et couverture de + de 2 m au faitage hors tunnels, électricité et gaz, fosses de stockages de lisier, investissements de performance énergétique), les équipements d'occasion, en copropriété, en crédit-bail et le stockage de matériel agricole.

Les investissements de renouvellement ou de remplacement à l'identique ne sont pas éligibles.



Contact pour constituer votre demande d'aide

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES LANDES - **Pôle élevage**
Cité galliane - BP 279 - 40005 MONT DE MARSAN cedex
tel 05 58 85 45 25 landes.chambre-agriculture.fr

